

# Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite tenue le vendredi 10 septembre 2021 à 11h00 à la Salle Armand-Marchand située au 375, rue Adrien-Bélisle, Saint-Tite

Sont présents :

Mme Annie Pronovost

mairesse

Mme Martine St-Amant

conseillère municipale

M. Gilles Damphousse

conseiller municipal

M. Gaétan Tessier

conseiller municipal

M. Michel Champagne

directeur général

Me Julie Marchand

Greffière

Sont absentes:

Mme Marie-Andrée Trudel

conseillère municipale

Mme Marie-Ève Tremblay

conseillère municipale

#### 2021-09-236

# **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

### 2021-09-237

# ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance ainsi que de l'adopter tel que présenté :

- 1. Ouverture de la séance.
- 2. Adoption de l'ordre du jour.
- 3. Résolution amendant la résolution numéro 2021-06-142 concernant la demande d'usage conditionnel pour la propriété située au 661-663, rue Notre-Dame;
- 4. Demande d'usage conditionnel pour la propriété située au 661-663, rue Notre-Dame;
- 5. Résolution amendant la résolution numéro 2021-06-136 concernant l'octroi d'un permis pour la tenue d'un événement spécial Marché public Village western KapiBouska;
- 6. Période de questions;
- 7. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité



### Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

RÉSOLUTION AMENDANT LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-142 CONCERNANT LA DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 661-663, RUE **NOTRE-DAME** 

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution numéro 2021-06-142 adoptée le 1<sup>er</sup> juin 2021, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a autorisé un usage conditionnel pour la réalisation de représentations musicales, instrumentales ou vocales, sur la propriété située au 661-663, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation a été accordée selon l'horaire suivant : les vendredis du 25 juin au 24 septembre 2021 de 15h à 21h30;

CONSIDÉRANT QUE le Festival Western de Saint-Tite aura lieu du 10 au 19 septembre 2021, sous une formule très restreinte en raison de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT les directives émises par la santé publique concernant la tenue de l'événement du Festival Western;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte actuel, la Ville de Saint-Tite ne peut autoriser la réalisation de représentations musicales, instrumentales ou vocales sur la propriété située au 661-663, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender ladite résolution numéro 2021-06-142;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite amende à toutes fins que de droit la résolution numéro 2021-06-142 et retire l'autorisation d'usage conditionnel concernant la réalisation de représentations musicales, instrumentales ou vocales sur la propriété située au 661-663, rue Notre-Dame, pour les vendredis 10 et 17 septembre 2021;

QUE la résolution numéro 2021-06-142 demeure en vigueur quant aux autres dispositions.

Adoptée à l'unanimité

## 2021-09-239

# DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 661-663, RUE Notre-Dame

CONSIDÉRANT QU'une demande d'usage conditionnel a été déposée au service d'urbanisme, concernant la réalisation de représentations musicales, instrumentales ou vocales sur la propriété située au 661-663, rue Notre-Dame, pour l'ajout de dates supplémentaires;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été affiché sur le site internet de la municipalité en date du 26 août 2021 et au bureau de la municipalité en date du 26 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser, pour une période temporaire, les représentations musicales, instrumentales ou vocales dans le cadre de l'activité Marché public – Village western KapiBouska, soit, la production extérieure (exercée en dehors d'un bâtiment permanent) à caractère commercial ou public d'une œuvre musicale, instrumentale ou vocale;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles dates demandées sont les samedis 11 et 18 septembre 2021, soit pendant la durée du Festival Western de Saint-Tite;



# Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

CONSIDÉRANT QUE le Festival Western de Saint-Tite aura lieu du 10 au 19 septembre 2021, sous une formule très restreinte en raison de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT les directives émises par la santé publique concernant la tenue de l'événement du Festival Western;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte actuel, la Ville de Saint-Tite ne peut autoriser la réalisation de représentations musicales, instrumentales ou vocales sur la propriété située au 661-663, rue Notre-Dame;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE l'usage conditionnel demandé soit refusé.

Adoptée à l'unanimité

## 2021-09-240

# RÉSOLUTION AMENDANT LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-136 CONCERNANT L'OCTROI D'UN PERMIS POUR LA TENUE D'UN ÉVÉNEMENT SPÉCIAL – MARCHÉ PUBLIC – VILLAGE WESTERN KAPIBOUSKA

Considérant qu'aux termes de la résolution numéro 2021-06-136 adoptée le 1<sup>er</sup> juin 2021, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a octroyé un permis pour la tenue d'un événement spécial : Marché public – Village western KapiBouska;

Considérant que l'activité a été autorisée pour les dates suivantes : les vendredis du 25 juin au 24 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été effectuée à l'effet d'ajouter des nouvelles dates, soit les 11-12-16-18 et 19 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender ladite résolution numéro 2021-06-136;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite amende à toutes fins que de droit la résolution numéro 2021-06-136 et autorise la tenue de l'événement spécial Marché public – Village western KapiBouska, le samedi 11 septembre, le dimanche 12 septembre, le jeudi 16 septembre, le samedi 18 septembre et le dimanche 19 septembre 2021, de 15h à 21h30, <u>le tout conditionnellement</u> à ce que le promoteur respecte toutes les normes établies par la santé publique, dont notamment le nombre de spectateurs permis dans ses installations et l'obligation du passeport vaccinal;

QUE la résolution numéro 2021-06-136 demeure en vigueur quant aux autres dispositions.

Adoptée à l'unanimité

#### PÉRIODE DE QUESTIONS



# Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère, et résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Me Julie Marchand, greffière

Annie Pronovost, mairesse

Formules Municipales No 5614-A-MG-O